

## **PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N° 19**

### **DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE RELATIF À L'ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT**

---

#### **AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 62'400.- TTC destiné à l'élaboration d'un Plan climat communal avec l'aide d'un mandataire externe.

Ce Plan Climat s'inscrit dans la volonté municipale de développer les politiques communales en lien avec la durabilité, l'énergie et le climat, qui sont d'ailleurs au centre du programme de législature 2021-2026. Il s'agit également de prendre en compte les vœux de la population, en lien avec les changements climatiques et la transition écologique, de répondre au postulat de M. Arthur Petit du 14 septembre 2020 intitulé « Pour que Rolle se dote d'un plan climat » (voir ci-dessous) et de répondre à la demande d'élaboration d'un plan climat contenue dans la motion des Verts du 27 août 2021 intitulée « Pour que Rolle déclare l'urgence climatique », devenue un postulat.

Postulat de Monsieur le Conseiller communal Arthur Petit déposé lors de la séance du Conseil communal du 14 septembre 2020 et intitulé « Pour que Rolle se dote d'un plan climat » :

« En quelques vers inoubliables, Jean Villard Gilles a défini l'essence du Pays de Vaud : « On a un bien joli Canton/ des veaux, des vaches, des moutons/ du chamois, du brochet, du cygne/ des lacs, des vergers, des forêts/ même un glacier, aux Diablerets ». Aujourd'hui, le changement climatique – problème **global**, mais avec des impacts locaux – menace les éléments constitutifs de l'identité de notre territoire et de notre communauté : fonte des glaciers, affaiblissement des forêts, perte de la biodiversité, mais aussi recrudescence de maladies, canicules dans les villes, ou sécheresse dans l'agriculture. Face à cette transformation de notre environnement, l'État doit jouer son rôle, réduire les risques et protéger l'ensemble de la population.

Le Groupe PLR reconnaît la nécessité d'agir ici et maintenant. Ce plan climat devra permettre à notre Ville d'assumer sa part de responsabilité, mais il devra aussi lui permettre de relever les défis du futur. Anticiper les changements climatiques, en minimiser les causes, s'y adapter peut constituer autant d'opportunités pour améliorer la qualité de vie des Rolloises et des Rollois et de préserver ce riche patrimoine naturel qui fait notre fierté.

Fort de cette réflexion et de ces raisons, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité que Rolle se dote d'un plan climat parce que toutes les villes doivent mettre leur pierre à l'édifice et qu'il est urgent d'agir ».

## 1. PRÉAMBULE

En tout état de cause, à l'échelle planétaire, nous produisons beaucoup trop de gaz à effet de serre (GES) et déchets polluants par rapport à la capacité naturelle de la Terre à se restaurer (autoépuration des écosystèmes). Nous ne lui laissons plus le temps ni de se régénérer ni de se réorganiser. L'effet de serre s'intensifie par accumulation de gaz dans l'atmosphère, causant une élévation globale des températures. Pour contenir ce phénomène qui est toujours en phase d'expansion, il conviendrait, entre autres, d'abaisser la concentration en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'air. Pour agir en ce sens, il faudrait, d'une part, restaurer sols, forêts et océans qui sont prédisposés à séquestrer de grandes quantités de carbone et accepter, d'autre part, de limiter nos émissions à la source en veillant à réduire l'exploitation des ressources fossiles.

La thématique du climat est par nature transversale. L'ensemble des politiques publiques sectorielles sont impactées et ont un impact en retour sur les enjeux climatiques. L'élaboration d'un Plan climat communal doit donc viser à l'intégration de la dimension « climat » dans l'ensemble des politiques sectorielles (transport, habitat, industrie, etc.) de l'Administration communale en cohérence avec les démarches existantes (planification énergétique territoriale, démarche durabilité).

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la vulnérabilité de nos sociétés face à un virus mondialisé. Toutefois, les autorités politiques ont montré qu'elles pouvaient prendre des mesures radicales en un temps record et à grande échelle avec des effets immédiats et bénéfiques pour notre santé. Ces circonstances exceptionnelles sont intervenues dans un contexte mondial d'urgence climatique, avec une nécessité assumée de réduire drastiquement nos émissions de GES.

Conformément aux engagements pris par la Confédération en 2017 dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat, les institutions publiques devraient, sans tarder, s'appliquer à créer des conditions propices pour construire une ville résiliente, capable de mieux supporter les bouleversements à venir. Dorénavant, elles devraient aller plus vite et plus loin pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux climatiques et des attentes citoyennes clairement exprimées au travers des Marches pour le Climat.

Dans ce sens, La Municipalité a émis le souhait d'engager un plan en faveur du climat. La Commune de Rolle s'emploie actuellement à mettre à jour et en œuvre son concept énergétique territorial, notamment au travers de la remise en route du processus de labellisation Cité de l'énergie. Les Services techniques proposent d'élaborer un plan climat en complément à cette démarche, ce qui permettra d'intégrer d'autres aspects que la seule énergie.

## 2. CADRE DE RÉFÉRENCE

Aujourd'hui, la situation d'urgence climatique que nous connaissons nécessite la mise en place d'actions fortes sur le court, le moyen et le long terme, et le défi à relever concerne l'ensemble des politiques publiques. A l'instar de près de deux cents pays, la Suisse a ratifié l'Accord de Paris sur le climat le 6 octobre 2017, s'engageant ainsi à:

- Contenir le réchauffement mondial moyen en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, en se fixant pour les pays signataires l'objectif de limiter la hausse de la température à 1,5°C;
- Renforcer la capacité d'adaptation de la Suisse aux changements climatiques;
- Axer les flux financiers étatiques et privés sur un développement à faible émission de gaz à effet de serre;

- Etablir tous les cinq ans un rapport analysant la mise en œuvre de mesures nationales vis-à-vis des objectifs susmentionnés.

Depuis la signature de cet accord, la Suisse a élaboré une stratégie climatique visant à atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Ce texte a été adopté le 27 janvier 2021 par le Conseil Fédéral, qui a approuvé sa soumission au Secrétariat des Nations Unies sur les changements climatiques.

Par effet de cascade, la ratification de l'Accord de Paris doit se traduire aussi par une stratégie à suivre au niveau cantonal. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vaudois a rédigé et adopté un plan climat de première génération en juin 2020. Celui-ci fixe un premier jalon en 2030 et vise une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50 à 60% par rapport à 1990, puis, dans un second temps, le « zéro émission nette » sur le territoire cantonal en 2050. Pour le Conseil d'Etat, il s'agit du premier volet d'une stratégie à long terme pour faire face à l'urgence climatique. Il prévoit en effet de réviser régulièrement ce plan en se fixant des objectifs plus ambitieux et en y ajoutant des mesures plus fortes au fil du temps.

Les communes, qui sont en contact direct avec leur territoire et leur population, ont un rôle primordial à jouer, tant pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre que pour adapter leur territoire aux effets des changements climatiques. Cela passera aussi par l'intégration systématique des objectifs du développement durable dans toutes les décisions concernant les projets réalisés par l'administration communale. C'est pour toutes ces raisons que la Municipalité répond comme suit au présent postulat.

### 3. ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT

La Municipalité souhaite élaborer une nouvelle politique climatique par la création d'un Plan climat communal fixant des objectifs chiffrés en matière de réduction de CO<sub>2</sub> et exposant les moyens pour y parvenir. La question de l'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques sera également traitée dans ce document.

L'élaboration d'un Plan climat s'articule autour de trois objectifs : le Plan climat communal vise, d'une part, à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ou induites par les acteurs du territoire à l'extérieur de ce dernier (volet atténuation) et d'autre part, à assurer les capacités d'adaptation du territoire communal aux changements climatiques (volet adaptation).

Au-delà des volets atténuation et adaptation mentionnés ci-dessus, il est également essentiel d'adopter une approche systémique et globale pour la mise en œuvre de la stratégie climatique communale. Par ailleurs, le besoin d'agir pour faire face à l'urgence climatique, tant pour limiter le réchauffement global que pour se prémunir des risques qui en découlent, est toujours plus important. L'efficacité du Plan climat communal pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dépend donc grandement de la prise en compte des interdépendances entre les différentes politiques publiques, les différentes actions entreprises ou décisions adoptées à tous les niveaux et au sein de l'ensemble des services communaux. Ainsi, l'élaboration puis la mise en œuvre du Plan climat communal devra viser à intégrer la dimension « climat » au cœur de chaque décision municipale, de chaque projet, de chaque politique publique sectorielle de l'administration communale, en cohérence avec les démarches et stratégies existantes.

La nécessité d'une approche systémique et globale est donc considérée comme un objectif à part entière du Plan climat communal, en plus des volets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.



### État des lieux

- > Analyse de la situation énergétique et climatique
- > Bilan carbone du territoire et de l'administration
- > Analyse de vulnérabilité aux changements climatiques



### Stratégie

- > Adoption d'une vision à l'horizon 2030 et 2050
- > Définition d'axes d'action prioritaires
- > Définition d'objectifs contextualisés



### Programme d'actions

- > Identification d'actions pertinentes
- > Construction du programme d'actions
- > Réalisation de fiches d'actions

## ← Implémentation dimension « climat » au cœur de l'action des services →

### ← Communication / Mobilisation / Participation →

*Source : bureau Bio-Eco Sàrl*

L'élaboration d'un Plan climat implique également la mise en place d'une cellule de direction réunissant tous les services concernés par l'action climatique. Elle doit permettre de créer une fédération et une émulation autour du climat pour les services et d'assurer une vision partagée. Cette cellule comprendra des membres de la Municipalité et des collaborateurs des services communaux et sera pilotée par le ou la chef/fe des Services techniques. Elle sera l'interface par laquelle la planification précise des projets pourra être définie et coordonnée et par laquelle des objectifs (quantitatifs, qualitatifs, et/ou de délais de réalisation) pourront être définis. Il est probable que des sous-groupes thématiques se forment afin de traiter d'enjeux plus spécifiques ou plus techniques.

## 4. DESCRIPTION ET APPROCHE

Pour l'élaboration de cette nouvelle politique climatique communale, un bureau spécialisé dans les domaines de l'énergie et du climat accompagnera la Municipalité et ses services. La sélection dudit bureau s'est faite sur invitation et études d'offres entre octobre et décembre 2020 et le lancement sera prévu dès l'acceptation du préavis.

Une démarche par étape, modulable, adaptée aux besoins et moyens de la Commune de Rolle est proposée.

- Etat des lieux des actions déjà réalisées et programmées par la Commune selon le concept énergétique.
- Bilan CO<sub>2</sub> de la Commune
- Analyse de la vulnérabilité du territoire
- Examen des instruments d'aménagement du territoire
- Elaboration du plan d'actions
- Outils de suivi
- Rapport final

La formalisation d'un Plan climat fournit les bases de décisions pour les politiques climatiques en accord avec les objectifs cantonaux et nationaux. En traitant l'ensemble de la problématique énergie-climat autour de différents axes, celle-ci permettra également de compléter les plans d'actions existants et les démarches en cours en matière

d'énergie, d'urbanisme et de durabilité et, en particulier, d'acquérir les labels de commune Verte et Commune en santé. La démarche de Plan Climat sera également coordonnée avec la démarche de renouvellement du label Cité de l'énergie.

## 5. COORDINATION DE LA DÉMARCHE PLAN CLIMAT AVEC LA DÉMARCHE CITÉ DE L'ÉNERGIE

La formalisation d'une stratégie climatique par le biais d'un Plan climat communal sera directement intégrée dans la démarche de mise à jour du concept énergétique territorial et de renouvellement du label Cité de l'énergie qui est actuellement en cours à Rolle. Ces démarches conjointes aboutiront si possible à une même stratégie et un même programme d'actions. Celui-ci prendra en compte l'ensemble de la problématique énergie-climat autour des axes d'actions suivants :

- la sobriété et l'efficacité énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'adaptation aux changements climatiques.

Afin de renforcer l'action publique en matière de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation aux conséquences inévitables de ces dérèglements à l'échelle du territoire romand, la Commune de Rolle se dotera ainsi d'une véritable politique énergétique et climatique communale se traduisant par la création d'un Plan climat-énergie communal établissant des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, ainsi que les moyens pour y parvenir, tout en favorisant la résilience du territoire communal aux effets des changements climatiques.

## 6. SOUTIENS CANTONAUX

Le Canton de Vaud a lancé en 2021 un programme de Soutien « Plan énergie et climat communal » (PECC). Il découle de la mesure stratégique n°27 « Accompagnement des communes » du Plan climat vaudois et propose aux communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat communaux.

Les outils développés par le Canton sont à disposition de toutes les communes vaudoises et ils pourront être utilisés par la Commune de Rolle selon les opportunités. Il est à noter que les soutiens financiers pour l'accompagnement de la démarche PECC sont réservés aux communes qui ne sont pas en processus Cité de l'énergie, car les communes ont droit à un montant de subventions équivalent dans ce cadre.

## 7. PLANNING PREVISIONNEL

En cas d'acceptation des conclusions du présent préavis par le Conseil communal, l'élaboration du Plan climat communal pourra démarrer dès début 2022, pilotée par les Services techniques.

L'objectif est de soumettre un Plan climat pour validation au Conseil communal en automne 2022. Une telle validation permettrait la coordination avec le renouvellement du label Cité de l'énergie prévu en novembre 2022,

ainsi que l'élaboration d'un seul plan d'action Climat et Energie commun aux deux démarches. La mise en œuvre d'actions pourra débuter en parallèle.

## 8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le climat est un des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et la définition d'une politique climatique se situe au cœur des enjeux du développement durable.

Avec l'élaboration d'un Plan climat, Rolle s'inscrit pleinement dans l'aspect environnemental de la durabilité. L'engagement en faveur du climat nécessitera obligatoirement des investissements importants par la Commune pour la réalisation des actions prioritaires qui seront identifiées dans le cadre du Plan climat. Les retours sur investissement peuvent se révéler positifs à long terme.

Le plan climat devra également prendre en compte les aspects sociaux du développement durable. L'augmentation des espaces verts frais et ombragés, l'amélioration des réseaux de mobilité douce ou encore l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ainsi que la diminution de la pollution, sont autant de thématiques qui devront être prises en compte dans l'élaboration des futurs objectifs et actions du Plan climat.

## 9. ASPECTS FINANCIERS

Les coûts estimés sont les suivants :

| Coûts estimés par le mandataire    |                                                                                                                    |           |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Prestations                        |                                                                                                                    | CHF       |
| 1                                  | Etat des lieux                                                                                                     | 4'500.--  |
| 2                                  | Bilan CO2                                                                                                          |           |
| 2a                                 | Bilan de l'administration communale                                                                                | 6'000.--  |
| 2b                                 | Bilan CO2 du territoire communal                                                                                   | 3'500.--  |
| 3                                  | Analyse de la vulnérabilité du territoire communal (sur la base des données actuelles à disposition)               | 6'400.--  |
| 4                                  | Examen des instruments d'aménagement du territoire                                                                 | 8'400.--  |
| 5                                  | Elaboration du plan d'action (avec fiches d'actions comprenant objectifs, mesures, gouvernance, financement, etc.) | 14'000.-- |
| 6                                  | Outil de suivi                                                                                                     | 5'000.--  |
| 7                                  | Rapport final                                                                                                      | 4'500.--  |
| Total honoraires HT (frais inclus) |                                                                                                                    | 52'300.-- |
| Total honoraires TTC               |                                                                                                                    | 56'700.-- |

| Coûts totaux                                     |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| Mandat TTC                                       | 56'700.-- |
| Provision pour divers et imprévus (10%, arrondi) | 5'700.--  |
| Total y compris divers et imprévus               | 62'400.-- |

Ainsi, la Municipalité souhaite solliciter l'octroi d'un crédit de Fr. 62'400.-- pour l'élaboration d'un Plan climat communal et des différentes études nécessaires à son élaboration.

Lorsque les objectifs de cette nouvelle politique climatique communale, ainsi que ses actions clés, auront été établis, ils feront l'objet d'un préavis au Conseil communal. Cela permettra d'adopter, de manière ferme, le Plan

climat et également les objectifs chiffrés, les crédits nécessaires au développement des mesures et des projets liés et aux ressources humaines nécessaires pour les mener à bien.

## 10. RESULTATS

La Municipalité est consciente de l'ampleur des tâches qui l'attendent pour faire de Rolle une ville résiliente et favorable au climat et elle souhaite se donner les moyens d'y arriver. La réponse à ces postulats n'est que le premier pas d'un long chemin à parcourir ensemble pour le bien-être de toutes et tous sur le court, le moyen et le long terme, mais il est d'ores et déjà évident que ce travail devra être fait, tant à l'échelon communal qu'au niveau cantonal et national.

Ainsi, la Municipalité souhaite, en réalisant le Plan climat communal :

- Poursuivre et renforcer les efforts de l'administration communale dans les domaines de la durabilité et de la protection du climat ;
- Renforcer la visibilité des actions de l'administration ayant un impact sur le réchauffement climatique et communiquer à ce sujet ;
- Prioriser et hiérarchiser des projets et investissements pour des actions en faveur de la protection du climat ;
- Développer une politique climatique transversale, tant au niveau de l'administration que de la société civile, concrétisée au travers de la mise en place d'un Plan climat.

## CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Vu le préavis 2021 / 2026 No 19 de la Municipalité du 20 janvier 2022,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'approuver la réponse au postulat de M. Arthur Petit intitulé « Pour que Rolle se dote d'un plan climat » ;
2. D'accepter l'élaboration d'un Plan climat ;
3. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 62'400.-- pour le financement et l'élaboration d'un Plan climat ;
4. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;
5. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte d'investissement 4100.509001 ;
6. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice comptable en cours ;

7. D'approuver la demande d'élaboration d'un Plan climat contenue dans la motion des Verts du 27 août 2021 intitulée « Pour que Rolle déclare l'urgence climatique », devenue un postulat.

---

Approuvé par la Municipalité le 20 janvier 2022

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulât Pugnale



La Secrétaire ad interim



Tu Wüst

1<sup>ère</sup> séance avec la Commission ad hoc : 7 février 2022 à 19h00

1<sup>ère</sup> séance avec la Commission des finances : selon calendrier

Municipaux délégués : Monique Choulât Pugnale, Loïc Haldimann, Giorgio Micello, Margareth Ruchti, Cécile Rod.

Annexe : tableau crédit d'investissement

|                                                                                  |  |                                                                          |                                       |                |                                                    |                              |        |             |            |     |             |
|----------------------------------------------------------------------------------|--|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------|------------------------------|--------|-------------|------------|-----|-------------|
|  |  | Crédit d'investissement                                                  |                                       |                |                                                    |                              |        |             |            |     |             |
| Préavis no :                                                                     |  | 19                                                                       | 2021-2026                             | Montant :      |                                                    | Fr.                          | 62'400 |             |            |     |             |
| Objet :                                                                          |  | Demande d'un crédit pour l'élaboration d'un Plan climat                  |                                       |                |                                                    |                              |        |             |            |     |             |
| Estimation des charges financières annuelles                                     |  |                                                                          |                                       | Cautionnements |                                                    |                              |        |             |            |     |             |
| Année                                                                            |  |                                                                          |                                       | Fr.            |                                                    |                              |        |             |            |     |             |
| Amortissement                                                                    |  | 1                                                                        | fr.                                   | 62'400         | Plafond de cautionnement                           |                              | Fr.    | 30'000'000  |            |     |             |
| Intérêts                                                                         |  | Taux moyen                                                               | 1.20%                                 | 749            | Cautionnements engagés à ce jour                   |                              | Fr.    | 29'051'000  |            |     |             |
| Coût total annuel estimé                                                         |  |                                                                          |                                       | Fr.            | 63'149                                             | Disponible à ce jour         |        | Fr.         | 949'000    |     |             |
| Situation financière provisoire au 31.12.2021                                    |  |                                                                          |                                       | 31.12.2020     | 31.12.2021 (prov)                                  |                              |        |             |            |     |             |
| Plafond d'endettement net                                                        |  |                                                                          |                                       |                |                                                    |                              |        | Fr.         | 81'000'000 |     |             |
| Endettement                                                                      |  | 920                                                                      | Engagements courants                  | Fr.            | 1'731'968                                          | 2'000'000                    |        |             |            |     |             |
|                                                                                  |  | 921                                                                      | Dettes à court terme                  |                | -                                                  | -                            |        |             |            |     |             |
|                                                                                  |  | 922                                                                      | Emprunts à moyen et long terme        |                | 37'120'000                                         | 36'840'000                   |        |             |            |     |             |
|                                                                                  |  | 923                                                                      | Engagements propres établis. Et fonds |                | 2'201'900                                          | 2'236'200                    |        |             |            |     |             |
|                                                                                  |  | 925                                                                      | Passifs transitoires                  | Fr.            | 1'779'427                                          | 10'000'000                   |        |             |            |     |             |
|                                                                                  |  |                                                                          | Dettes associations                   |                | 987'121                                            | 987'121                      |        |             |            |     |             |
| Total endettement brut                                                           |  |                                                                          |                                       | Fr.            | 43'820'416                                         | 52'063'321                   |        |             |            |     |             |
|                                                                                  |  | 910                                                                      | Disponibilités                        | Fr.            | -9'917'333                                         | -27'587'000                  |        |             |            |     |             |
|                                                                                  |  | 911                                                                      | Débiteurs et comptes courants         | Fr.            | -8'551'117                                         | -1'675'000                   |        |             |            |     |             |
|                                                                                  |  | 912                                                                      | Placements du patrimoine financier    | Fr.            | -8'039'348                                         | -8'034'000                   |        |             |            |     |             |
|                                                                                  |  | 913                                                                      | Actifs transitoires                   | Fr.            | -9'254'222                                         | -2'000'000                   |        |             |            |     |             |
| Total endettement net                                                            |  |                                                                          |                                       |                | 8'058'396                                          | 12'767'321                   |        |             |            |     |             |
| Préavis en cours : (2016-2021)                                                   |  |                                                                          |                                       | Fr.            | Fr.                                                | Récapitulation au 31.07.2020 |        |             |            |     |             |
| Préavis anciens & divers :                                                       |  | Non dépensés (estimation) :                                              |                                       | 4'000'000      | Total engagements                                  |                              | Fr.    | 52'063'321  |            |     |             |
| (2021-2026)                                                                      |  |                                                                          |                                       |                |                                                    | Disponible                   |        |             |            | Fr. | -27'587'000 |
| Préavis 2 :                                                                      |  | Financement du plan directeur de l'éclairage public rollois              |                                       | 59'493         | Débiteurs                                          |                              | Fr.    | -1'675'000  |            |     |             |
| Préavis 7 :                                                                      |  | Crédit étude mesures aménagement et exploitation en faveur des cyclistes |                                       | 35'000         | Patrimoine financier et transitoires               |                              | Fr.    | -10'034'000 |            |     |             |
| Préavis 9 :                                                                      |  | Réaménagement de la jonction routière                                    |                                       | 645'000        | Préavis en cours et financement du ménage communal |                              | Fr.    | 14'826'699  |            |     |             |
| Préavis 11 :                                                                     |  | Crédit étude mise en séparatif des eaux usées                            |                                       | 95'000         | Total endettement net prévisionnel :               |                              | Fr.    | 27'594'020  |            |     |             |
| Préavis 12 :                                                                     |  | Audit global de l'administration de Rolle                                |                                       | 120'000        |                                                    |                              |        |             |            |     |             |
| Préavis 13 :                                                                     |  | Dépenses extrabudgétaires pour l'exercice 2021 liées à la cyberattaque   |                                       | 178'174        |                                                    |                              |        |             |            |     |             |
| Préavis 16 :                                                                     |  | Remplacement des services sous la rue des Jardins                        |                                       | 2'119'000      |                                                    |                              |        |             |            |     |             |
| Préavis 17 :                                                                     |  | Aménagement de surface de la rue du Temple                               |                                       | 1'005'000      |                                                    |                              |        |             |            |     |             |
| Préavis 19 :                                                                     |  | Elaboration Plan Climat                                                  |                                       | 62'400         |                                                    |                              |        |             |            |     |             |
| Préavis 20 :                                                                     |  | Construction halle froide Voirie                                         |                                       | 1'382'000      |                                                    |                              |        |             |            |     |             |
| Total préavis en cours                                                           |  |                                                                          |                                       | 9'701'067      | 9'701'067                                          | Disponible à ce jour         |        | Fr.         | 53'405'980 |     |             |
| 2021                                                                             |  | Besoins de financement du ménage communal selon budget                   |                                       | 5'125'632      | 5'125'632                                          |                              |        |             |            |     |             |
| Total des préavis en cours et besoins financement du ménage communal             |  |                                                                          |                                       | Fr.            | 14'826'699                                         |                              |        |             |            |     |             |